



Décompte de charges locatives

Par **FRANCKY16**, le **07/06/2012** à **12:09**

Bonjour,

Locataire d'une maison individuelle depuis août 2011, je n'arrive pas à obtenir mon décompte de charges (élevées) de la part de l'agence immobilière, malgré un courrier en recommandé. Je pensais bloquer les loyers chez un huissier en attendant le déblocage de la situation, mais je ne connais pas la démarche. Quels sont mes recours ? Merci

Par **janus2fr**, le **07/06/2012** à **12:59**

Bonjour,

Etonnant que les charges pour une maison individuelles soient élevées. Vous avez bien tous les abonnements (eau, gaz, électricité) à votre nom ? Que reste-t-il d'autre alors ?

Par **FRANCKY16**, le **07/06/2012** à **13:20**

En effet, je paie 50 euros/mois juste pour l'entretien de la chaudière et les ordures ménagères (qui ne passent qu'une fois/semaine). C'est pourquoi, je souhaite avoir ce détail de charges. Je pense que la régularisation sera en ma faveur.

Par **janus2fr**, le **07/06/2012** à **13:35**

Vous dites être locataire depuis Août 2011, le bailleur vous doit au moins une régularisation annuelle, donc il n'est pas encore en retard.

Je suis pour ma part propriétaire bailleur de plusieurs maisons individuelles, je ne prend aucune provision pour charge à mes locataires, je leur demande juste de me rembourser une fois par an la TEOM quand je reçois ma taxe foncière.

Normalement, c'est à vous de vous occuper de l'entretien de la chaudière, il ne devrait pas y avoir de charges sur ce poste.

Pour ce qui serait de bloquer vos loyers, oubliez, seul un juge peut vous y autoriser.